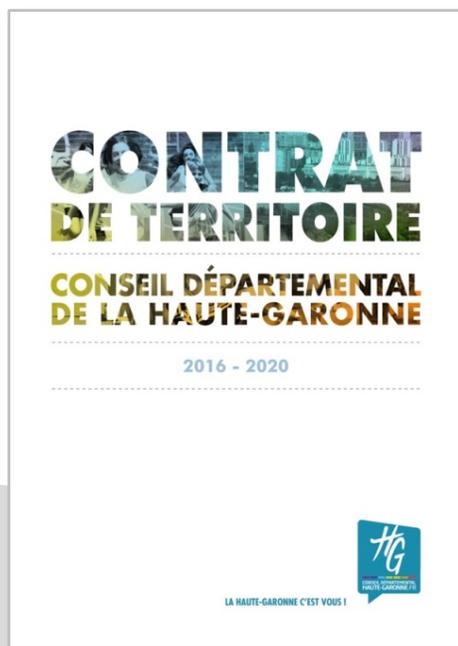


La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental
&
Communauté de communes
Terres du Lauragais



15 décembre 2021

Ordre du jour

- 1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire de Terres du Lauragais**
- 2. Programmation 2021**
- 3. Séance de signature des maquettes par commune**
- 4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements**
- 5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie**
- 6. Les projets accompagnés sur le territoire**

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1^{ère} génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

➔ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maître d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au **30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

Communes membres de Terres du Lauragais

Programmation 2016 = **70 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **1 218 137 €**

Programmation 2017 = **45 projets** financés pour un montant d'aides de **1 169 312 €**

Programmation 2018 = **67 projets** financés pour un montant d'aides de **2 980 483 €**

Programmation 2019 = **53 projets** financés pour un montant d'aides de **2 070 813 €**

Programmation 2020 = **35 projets** financés pour un montant d'aides de **1 270 116 €**



➔ **Soit plus de 8,7 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes de Terres du Lauragais de 2016 à 2020**

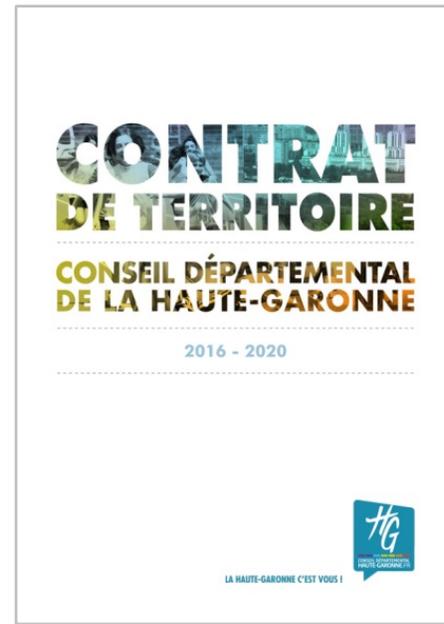
Terres du Lauragais

➔ **Au titre du Contrat de territoire, Terres du Lauragais a obtenu une aide de 563 000 € du CD31 entre 2016 et 2020**

La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire

Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
ALBIAC	Rénovation du garage municipal	2 108,72 €
ALBIAC	Rénovation de la salle des fêtes (plafond, éclairage et fenêtres)	4 733,21 €
ALBIAC	Remplacement du système de climatisation de la salle des fêtes	5 403,14 €
AVIGNONET LAURAGAIS	Création d'un columbarium au cimetière	4 157,50 €
BEAUTEVILLE	Aménagement d'un espace de jeux pour enfants dans le jardin public	3 141,60 €
BEAUTEVILLE	Réfection d'un local communal de stockage	2 740,34 €
BOURG SAINT BERNARD	Extension et rénovation du groupe scolaire (tranche 3)	213 768,00 €

La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
CAMBIAC	Création d'une aire de jeux au lotissement des 4 demoiselles	6 296,80 €
CAIGNAC	Restauration du clocher de l'église	36 033,36 €
CARAMAN	Installation d'unités de pompe à chaleur dans les 4 classes de l'école maternelle	6 827,28 €
CARAMAN	Travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville	120 127,54 €
CARAMAN	Travaux de rénovation et d'extension de l'école Pierre-Paul Riquet (tranche 1)	300 000,00 €
FOLCARDE	Edification d'un columbarium et d'un caveau communal provisoire dans le cimetière communal	2 300,00 €
GIBEL	Remplacement du chauffage du foyer communal	6 560,00 €
GIBEL	Réfection de la toiture de l'atelier municipal	6 108,04 €

La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
LOUBENS LAURAGAIS	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	24 579,24 €
LUX	Aménagement d'une sortie et d'une terrasse existante à la salle des fêtes donnant sur le parc du terrain de la tour	4 884,78 €
MASCARVILLE	Rénovation de la nouvelle maison des associations	41 291,28 €
MAUREMONT	Travaux de mise en conformité électrique de la salle des fêtes et de la salle polyvalente	7 465,40 €
MAUVAISIN	Réfection de la toiture de l'église	2 754,16 €
MAUVAISIN	Travaux à la mairie : électricité et faux-plafonds	2 070,10 €
MAUVAISIN	Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes	3 396,06 €
MONTGAILLARD LAURAGAIS	Réfection de la façade de l'église coté aire de jeux	6 162,72 €

La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MONTGEARD	Travaux à la mairie (réparation toiture et spots extérieurs, installation d'éclairage au grenier)	877,54 €
MONTGEARD	Réfection de la toiture et du sous-bassement de la façade de la salle polyvalente	2 249,04 €
MONTGEARD	Travaux de mise en conformité du système campanaire et réparation de la toiture de l'église classée Monument Historique	3 743,69 €
MONTGEARD	Pose d'une grille sur le mur et restauration du support de la croix pastorale Place Aimé Ramond	2 466,67 €
NAILLOUX	Travaux d'aménagement de l'esplanade de la Fraternité - Tranche 2	148 546,72 €
NAILLOUX	Installation de stores dans les classes des écoles élémentaire et maternelle	7 990,36 €
NAILLOUX	Aménagement de la cour de l'école élémentaire J.Rostand	105 280,00 €
PRESERVILLE	Installation d'une climatisation réversible à l'école	11 475,00 €

La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
PRUNET	Changement du système de climatisation à la salle des fêtes	3 193,02 €
RENNEVILLE	Réfection des toitures de la salle des fêtes et des ateliers municipaux	22 364,92 €
RIEUMAJOU	Réalisation d'un mur de soutènement à côté de la salle des fêtes	10 653,60 €
SAINT PIERRE DE LAGES	Acquisition de l'ancienne gare communale destinée à créer un poumon vert et un lieu intergénérationnel au cœur du village (tranche 1)	92 000,00 €
SAINTE FOY D AIGREFEUILLE	Travaux de rénovation du court de tennis n°2	18 373,84 €
SAINTE FOY D AIGREFEUILLE	Construction d'un atelier municipal	240 180,00 €
SAINTE FOY D AIGREFEUILLE	Travaux de rénovation des sols de l'école de musique	4 341,60 €

La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAUSSENS	Création d'un caveau provisoire communal	3 192,52 €
SAUSSENS	Restauration des chapelles, boiseries et vitraux de l'église	11 603,28 €
TREBONS SUR LA GRASSE	Travaux de mise en sécurité de l'ensemble campanaire de l'Église	2 240,00 €
VENDINE	Création d'une aire de jeux pour enfants à proximité de la mairie	2 201,36 €
VILLENouvelle	Rénovation d'un bâtiment communal en future maison citoyenne (tranche 2)	5 172,80 €
VILLENouvelle	Remplacement de la pompe a chaleur de l'école maternelle	4 816,00 €
VILLENouvelle	Acquisition d'une maison jouxtant l'école élémentaire afin de pouvoir effectuer un agrandissement de l'école (tranche 1)	64 000,00 €

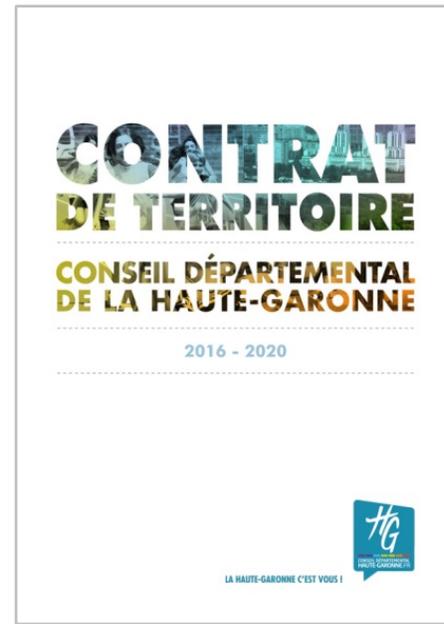
La communauté de communes Terres du Lauragais

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
VILLENouvelle	Aménagement extérieur de la zone sportive	26 558,80 €
VILLENouvelle	Construction de la Maison des Sports du stade Raymond Castelle	67 310,68 €
VILLENouvelle	Construction d'une passerelle piétonnière traversant le Clos Merderic	20 472,00 €

La communauté de communes Terres du Lauragais

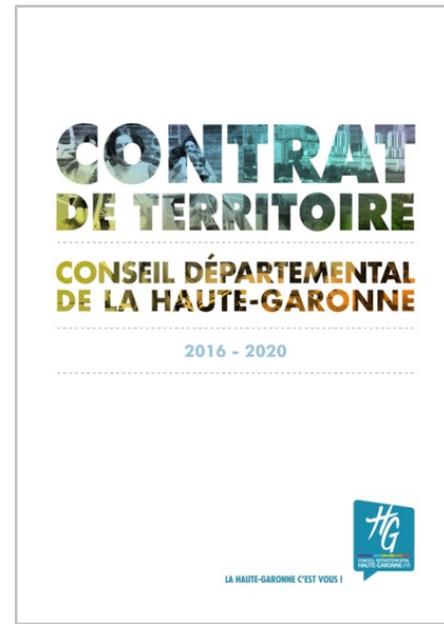
Séance de signature de la maquette 2021



Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

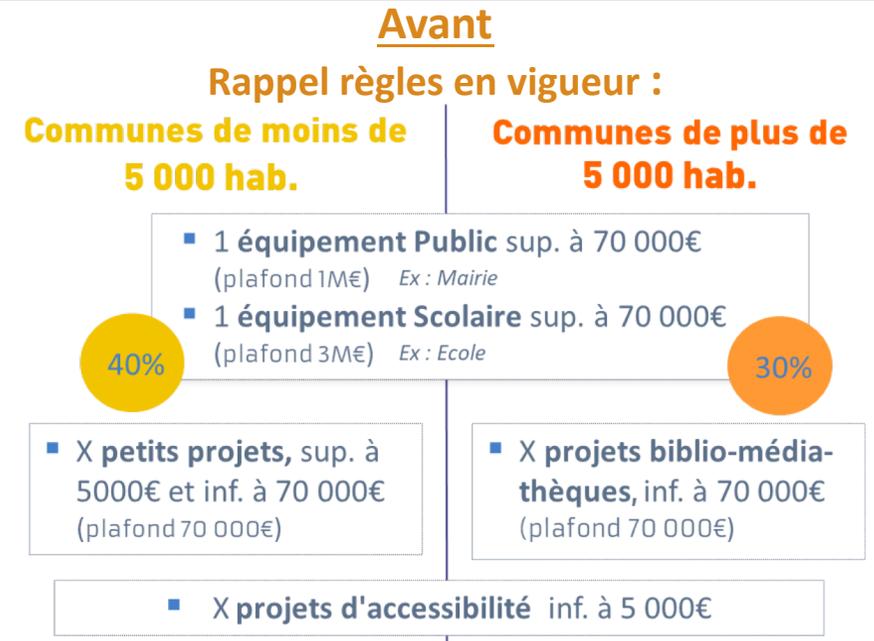
Commune

Les Contrats de territoire (2^e génération) Un lien de proximité avec les communes



Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public & 1 équipement scolaire**.
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.



➔ Nouveau contrat :

- Pas de changement majeur sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€**, mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute l'éligibilité d'un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

Avant

Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*



Après

Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€
ou 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€)

et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

De nouveaux projets éligibles

Nouveau contrat :

Afin de **tenir compte des demandes des communes** lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

Rappel :

- Sur la 1^{er} génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT**.
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats** pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature**.
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre**.

Avant

Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

Après

Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**
(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

Une suppression des prêts sans intérêt

Avant Rappel règles en vigueur :

Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)

Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

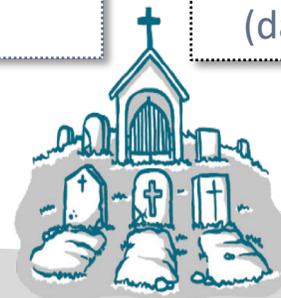
- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)



Après Nouveau contrat :

Subvention de 5 à 30 ou 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible à laquelle est retiré
le montant équivalent à 5 ans de loyers
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 ou 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible
(dans la limite de 80% de financement public)



Une simplification des co-financements

Avant

Rappel règles en vigueur :

Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire** : parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire** : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire** : Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**
(matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides



Après

Nouveau contrat : Équipement scolaire

Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
- ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
- ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'Etat (étude, MO, etc.)

Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
- ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de
moins de 5 000 hab.

✓ 1 équipement **public** ou **touristique**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

✓ 1 équipement **scolaire**

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

✓ 1 équipement de **santé**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

✓ X projets **inf. à 70 000€**

✓ 80 000€ d'acquisition
matériels, mobiliers, véhicules

(enveloppe subventionnable)

Communes de
plus de 5 000 hab.

✓ X projets **biblio-
média-thèques,**

inf. à 70 000€

(plafond 70 000€)

30%

+ Un Contrat *boosté*

- ✓ Maisons de santé
- ✓ Défibrillateurs
- ✓ Pack Rénovation
- ✓ Parcours de Santé
- ✓ Mobiliers matériels sportifs
- ✓ Mobiliers urbains
- ✓ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ✓ Aires de pique-nique, de jeux

+ Un Contrat *souple*

- ✓ 1 équipement **Tiers-lieux**
- ✓ 1 équipement **CréOns**
- ✓ 1 projet **Carte Blanche**
- ✓ 1 projet **Circuit-court**
- ✓ 1 accompagnement **♥ de vie**
- ✓ 1 accompagnement **CréAde**

Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI



Les Contrats de Projets Territoriaux

Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

Une nouvelle génération de livrable



Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portrait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

Un calendrier pour les communes et EPCI

■ Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** (*uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants*), date limite de dépôt de dossiers au **15 octobre**
- **Signature des contrats de territoire à l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

■ Pour les EPCI :



- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets au 30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

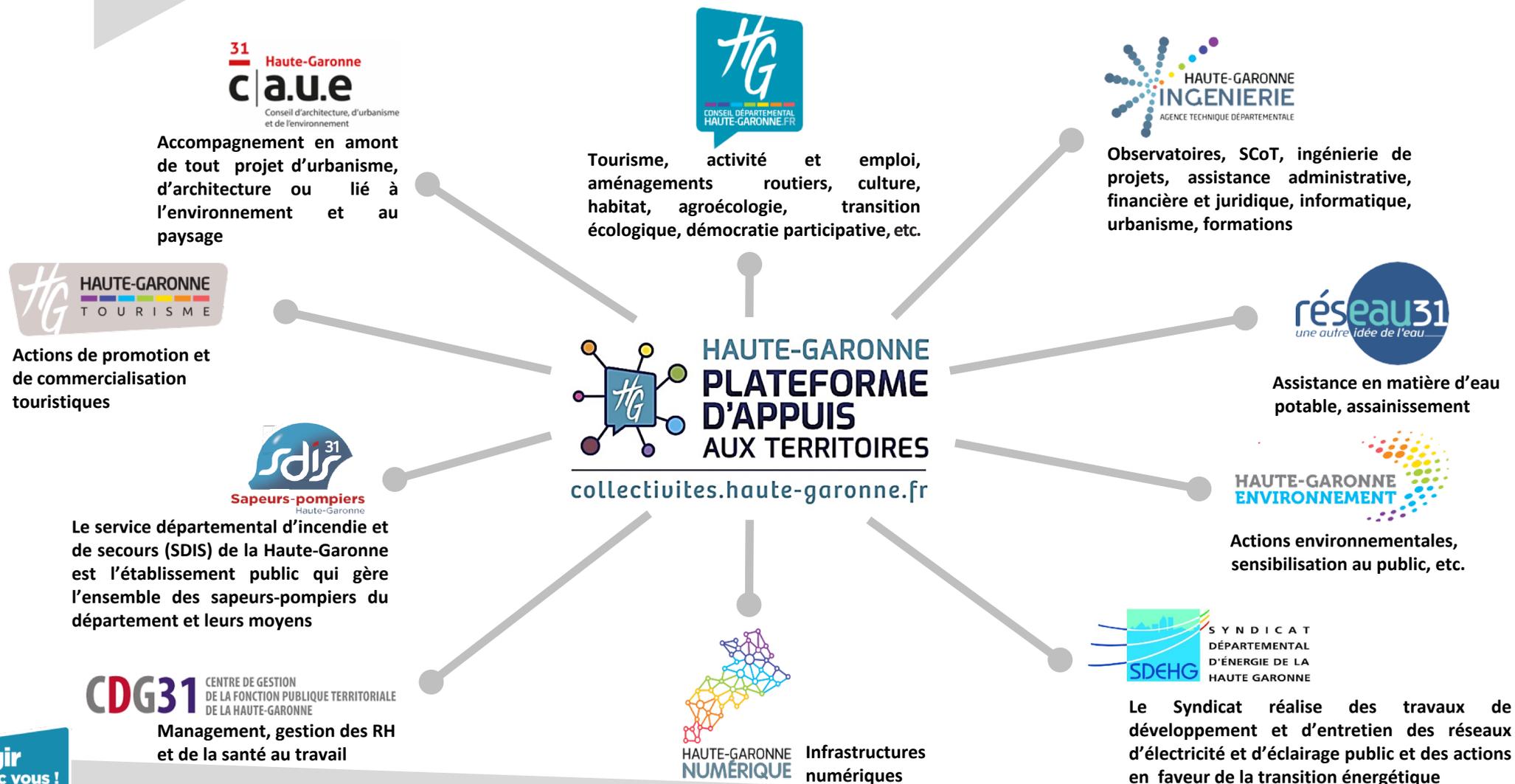
Pour un accompagnement global des territoires

**En plus des aides financières,
le Département vous accompagne techniquement
et juridiquement à monter vos projets,**

**ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre
collectivité au quotidien,**

**grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département,
de ses satellites et des organismes partenaires.**

La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires



La plateforme d'appuis aux territoires



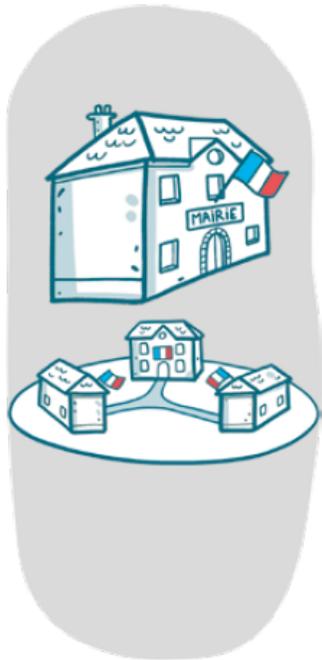
C'est quoi ?

**C'est la Plateforme d'ingénierie du
Département de la Haute-Garonne.**

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne,
l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

**En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés
pour répondre à vos demandes**

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités



Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

▶ J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

 AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
 PLANIFICATION ET URBANISME
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
 EAU ET ASSAINISSEMENT
 ÉNERGIE
 ACTIVITE ET EMPLOI
 TOURISME
 CULTURE
 ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 SÉCURITÉ
 ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
 MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
 JEUNESSES
 SOLIDARITÉS
 FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

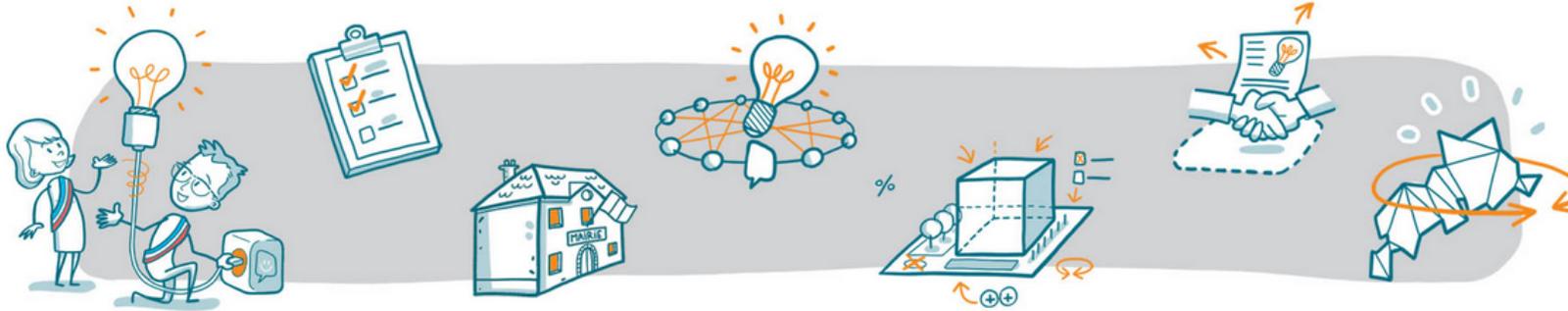
- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier →



Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande à partir du catalogue

Je veux faire une demande libre

Je veux accéder aux portails subventions



CATALOGUE



FAIRE UNE DEMANDE LIBRE



PORTAILS SUBVENTIONS

Les projets accompagnés sur le territoire

Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale



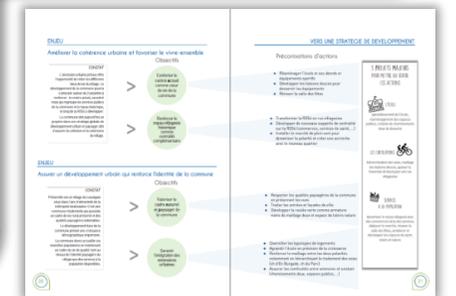
Projet Cœur de Vie à Préserville

Commune de PRÉSERVILLE

Le projet :

La commune a souhaité élaborer un **projet de territoire** afin d'**accompagner la croissance démographique** de la commune liée à l'ouverture à l'urbanisation de 2 zones AU.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD apporte un appui technique à la commune dans le cadre du **dispositif Cœur de vie**, portant sur la **définition de son projet urbain**, axé autour de deux enjeux majeurs : **renforcer les centralités du village** et **assurer une bonne intégration de l'extension du village**.
- HGI / ATD conseille également la commune concernant la **priorisation** et la **planification** de ses différents projets.



Ingénierie :

HGI/ ATD (service Ingénierie et Expérimentation Territoriales)



Projets structurants à Villefranche-de-Lauragais

Commune de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS

Le projet :

La commune souhaite réaliser **3 grands projets structurants** :

- **un pôle commercial et de services de proximité** (épicerie, loges commerciales, coworking, etc.) ;
- **un pôle patrimonial et culturel** (château de Barelles) ;
- **un pôle culturel et associatif** (médiathèque, MJC, etc.).

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD accompagne la commune dans le cadre d'un **appui technique** : aide à la **méthodologie** et à la **planification des projets**, **identification des partenaires et des subventions mobilisables**.



Ingénierie :
HGI/ ATD (service Ingénierie et Expérimentation Territoriales)



Aménagement d'un pôle touristique et culturel

Commune de RENNEVILLE

■ Le projet :

La commune a pour projet l'aménagement d'un **pôle touristique et culturel**, dans un bâtiment ancien qu'elle a acquis au niveau de l'écluse, face à la V80. Ce pôle comprendra 3 unités : une **halte et gîte d'étape, labellisés « Accueil Vélo »**, un **logement de fonction**, et un **bar-restaurant « Bistrot de Pays »** intégrant un **point de vente de produits du terroir** et un **espace culturel dédié au Canal du Midi**.

- Depuis 2018, le service Tourisme du CD31, Haute-Garonne Ingénierie / ATD et le CAUE apportent un appui technique au projet :
 - HGI / ATD, CAUE : consultation pour la **mission diagnostic du bâtiment**, réalisation d'une **étude de faisabilité technique** avec estimation du coût des travaux.
 - Service Tourisme : réalisation d'une **étude économique / prévisionnel de gestion** de la halte vélo et gîte d'étape, grâce à une étude de fréquentation touristique (été 2021).
- Perspectives : **finalisation du programme et réalisation des travaux** en 2023.



Ingénierie :

- CD31 (service Tourisme)
- HGI / ATD
- CAUE de la Haute-Garonne



Schéma stratégique de développement des zones d'activités

Communauté de communes

Le projet :

Ce document permet de **répondre aux demandes d'implantation des entreprises** sur le territoire, afin de **générer de l'emploi in situ** en valorisant le foncier existant ou à aménager, grâce à une **stratégie de développement à 15 ans** pour la Communauté de communes.

- Haute-Garonne Développement et Haute-Garonne Ingénierie / ATD réalisent **l'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'élaboration d'un diagnostic, la définition d'enjeux, la mise en place de scénarios de développement et l'accompagnement de mise en compatibilité.
- Échéancier :**
 - Juin 2020 : 1^{ers} éléments de diagnostic et fiches d'analyse des ZA.
 - Septembre 2020 : Enjeux, scénarios et stratégie foncière.
 - Octobre 2020 : Présentation et échanges avec partenaires techniques, restitution en commission économie et urbanisme.
 - Mai/juin 2021 : Ateliers de concertation avec les élus, finalisation des scénarii d'aménagement.
 - Janvier 2022 : finalisation du plan d'actions.



Ingénierie :

- Haute-Garonne Développement
- Haute-Garonne Ingénierie / ATD



Sous-concession de l'aire autoroutière de Port-Lauragais (A61)

Commune d'AVIGNONET-LAURAGAIS

■ Le projet :

Le Conseil départemental vient d'obtenir une nouvelle sous-concession auprès de Vinci Autoroutes pour la période 2021-2035, et porte le projet de **réhabilitation de la boutique de produits du terroir** et de **l'espace découverte**.

Les objectifs :

- **promouvoir la Haute-Garonne, le Lauragais et le Canal du Midi ;**
- **augmenter la fréquentation et la consommation touristique du site.**

Montant de l'opération : **1,45 M€** en travaux et **250 K€** en études préliminaires, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Comme depuis 37 ans, le **Comité Départemental du Tourisme (CDT) poursuivra l'exploitation de la boutique et de l'espace découverte.**

Ouverture de la nouvelle boutique « Comptoir du Lauragais » : **30 avril 2022.**



Sous-concession de l'aire autoroutière de Port-Lauragais (A61)

Les points importants du contrat conclu avec VINCI Autoroutes



Volonté d'un véritable renouveau pour les 15 prochaines années

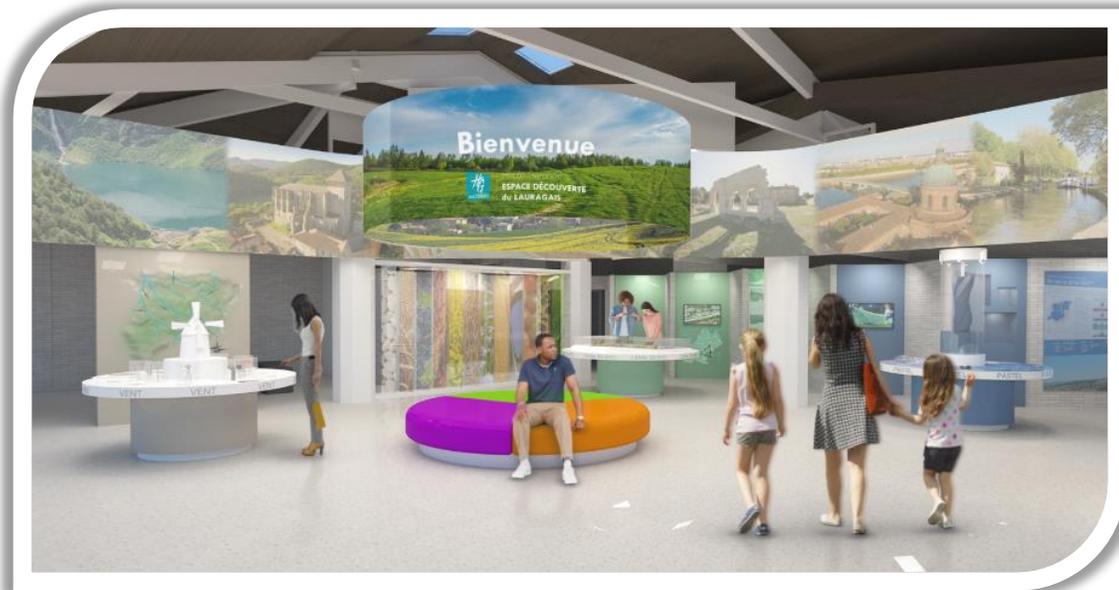
Un nouveau contrat particulier 2021-2035 est signé entre le Conseil départemental et Vinci Autoroutes le 3 mars 2021. Il comprend notamment les éléments suivants :

- **Permutation des deux bâtiments actuels**, la boutique de produits du terroir et de promotion investira le bâtiment actuel accueillant l'exposition dédiée au canal du Midi, et réciproquement ;
- **Modernisation de l'espace boutique et promotion touristique** nécessitant des travaux de réhabilitation du bâtiment abritant actuellement l'exposition canal du Midi ;
- Reconfiguration des espaces intérieurs de la boutique actuelle pour accueillir un **nouveau projet muséographique** autour de 4 thématiques centrales : le canal, le vent, le pastel et les produits du terroir du Lauragais (se substituant au projet initial dédié au seul canal du Midi) ;
- Réalisation de **bâtiments durables**, performants énergétiquement ;
- Mise en place d'une **offre de restauration rapide** sur le parvis de la boutique ;
- Plages d'ouvertures accrues et **continuité du service** 24 h/ 24 (distribution automatique).



Sous-concession de l'aire autoroutière de Port-Lauragais (A61)

Aménagement Bâtiment A (actuelle boutique/futur espace découverte)



Un espace de découverte, innovant, interactif, en libre service et adapté à tous les publics

4 Thèmes :

- Le pastel
- Le Canal du Midi
- Les produits du terroir en Lauragais
- Le vent en Lauragais

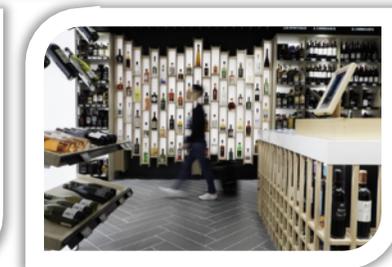


Sous-concession de l'aire autoroutière de Port-Lauragais (A61)

Aménagement Bâtiment B (actuel musée/future boutique)

Le projet s'inscrit avant tout dans le contexte actuel de **développement durable**.

- Il se positionne sur un usage de **matériaux majoritairement biosourcés**, et notamment l'usage massif du bois, issu d'une production locale certifiée. L'intégralité du système de façade, mais aussi le mobilier extérieur, ainsi que les aménagements commerciaux intérieurs seront en bois.
- Le projet développe, autour de l'espace découverte qui aborde largement les ressources naturelles de la région mais aussi autour de la boutique de produits régionaux, **une offre complète de productions du terroir, aussi bien gastronomiques qu'artisanales, afin de mettre en valeur les savoir-faire locaux et leur importance.**



Merci de votre attention

